

Le Service de Médecine Agréé et service de Contrôle

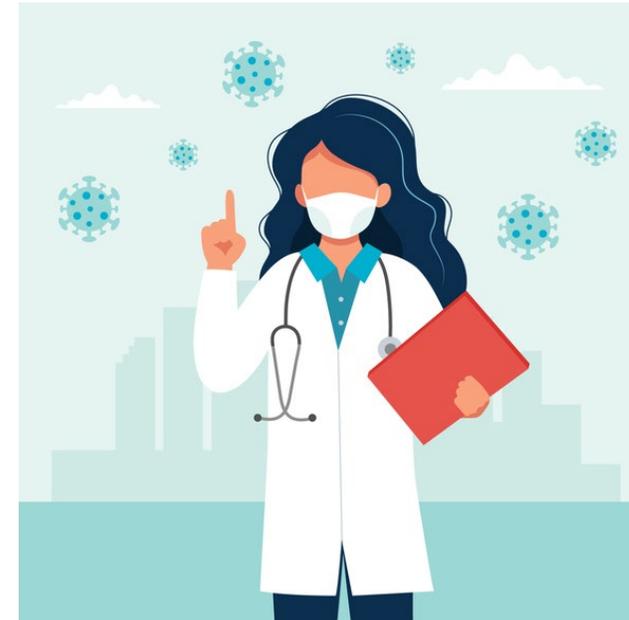
Références juridiques

- Code de la fonction publique : article L452-47 indique que les CDG peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels
- Décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux (Articles 14 à 17)



- **Diminution du nombre de médecins** agréés sur le département des Vosges (et dans les départements limitrophes)
- **Difficultés des collectivités à gérer les dossiers médico-administratifs** depuis la parution du dernier décret : lourdeur administrative et charge de travail augmentée pour les collectivités (rédaction d'ordre de mission, prise de rdv, rédaction de convocation par les collectivités ...)
- **Augmentation de l'absentéisme** dans les collectivités

→ **Développement d'un service SMAC en interne au CDG88**



C'est quoi ?

SMAC

- Service **médico-administratif** rattaché au pôle de la Direction du CDG88 qui accompagne les collectivités :
 - dans leur politique de contrôle médical
 - dans la gestion de l'absentéisme, grâce à leur connaissance des règles relatives à la maladie et l'inaptitude physique des agents territoriaux,
 - et également sur le statut de la fonction publique territoriale.
- Composition :
 - 1 Médecin généraliste **expert agréé**
 - 1 secrétariat
- Lieu :
 - Au **siège du CDG88**



Objectifs de ce nouveau service

SMAC

- Veiller au respect de la réglementation pour les collectivités
- Faciliter les procédures médico-administratives pour les collectivités
- Maitriser et réduire les délais de rendez-vous
- Réduire les délais de traitement administratif des dossiers

→ **Accompagnement sur mesure des collectivités**



- Médecin agréé **expérimenté** et **spécialisé** dans la médecine agréée et de contrôle
- **Connaissances** de la réglementation FP et FPT
- **Conscience des problématiques territoriales** en matière d'absentéisme et de gestion médico-administrative
- **Transversalité** avec les autres services du CDG (lien renforcé entre les services du pôle Santé Sécurité Travail, Assurance Statutaire, PSC, Carrière, Retraite...)



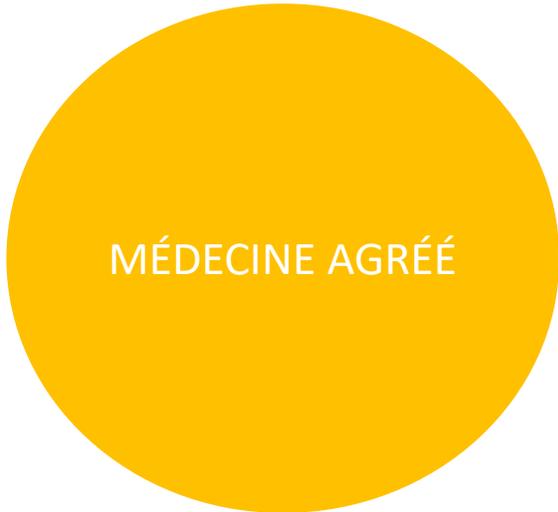
Sur quel principe ?



- Visites et expertises médicales réalisées par **le médecin agréé du SMAC du CDG88** au cabinet du médecin
- **Obligation** pour l'agent de s'y soumettre

Attention : pour les visites de contrôle, seule la collectivité peut être à l'origine de cette demande.

Deux versants :



Médecine agréé – types de visites

SMAC

- L'aptitude à l'embauche pour les postes nécessitant des conditions de santé particulières**
- L'aptitude à travailler dans la Fonction Publique (visite d'embauche)
- L'aptitude au port d'armes d'un policier municipal**
- L'aptitude pour prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge**
- L'aptitude à suivre une formation pendant un temps partiel thérapeutique**
- Imputabilité au service d'un accident (y compris accident de trajet) (pour **cas 2**)
- Imputabilité au service d'une maladie d'origine professionnelle ou maladie hors tableaux (pour **cas 2, cas 3**)
- Imputabilité au service d'une rechute**
- Guérison, consolidation et taux d'IPP**
- Allocation temporaire d'invalidité (ATI) et révision(s)**
- Retraite pour invalidité (RPI) avec ou sans majoration tierce personne**
- L'aptitude de l'agent aux fonctions du grade et à toutes fonctions, à la demande du médecin du travail**

→ **12 types de visites différents**

Médecine de contrôle – types de visites

SMAC

- Renouvellement d'un temps partiel thérapeutique (au-delà des trois premiers mois)**
- Contrôle d'un arrêt de travail (moins de 6 mois consécutifs)**
- Contrôle d'un arrêt de travail > 6 mois consécutifs**
- Congé maladie ordinaire pour suivre une cure thermale**
- Contrôle d'un arrêt de travail d'un agent en CITIS (au moins une fois par an)**
- Prolongation CLM/CLD/CGM y compris d'office ou pour soins médicaux périodiques (au moins une fois par an hors saisine obligatoire du Conseil Médical)**

→ 6 types de visites différents

Objectifs de ces visites

SMAC

Médecine Agréé

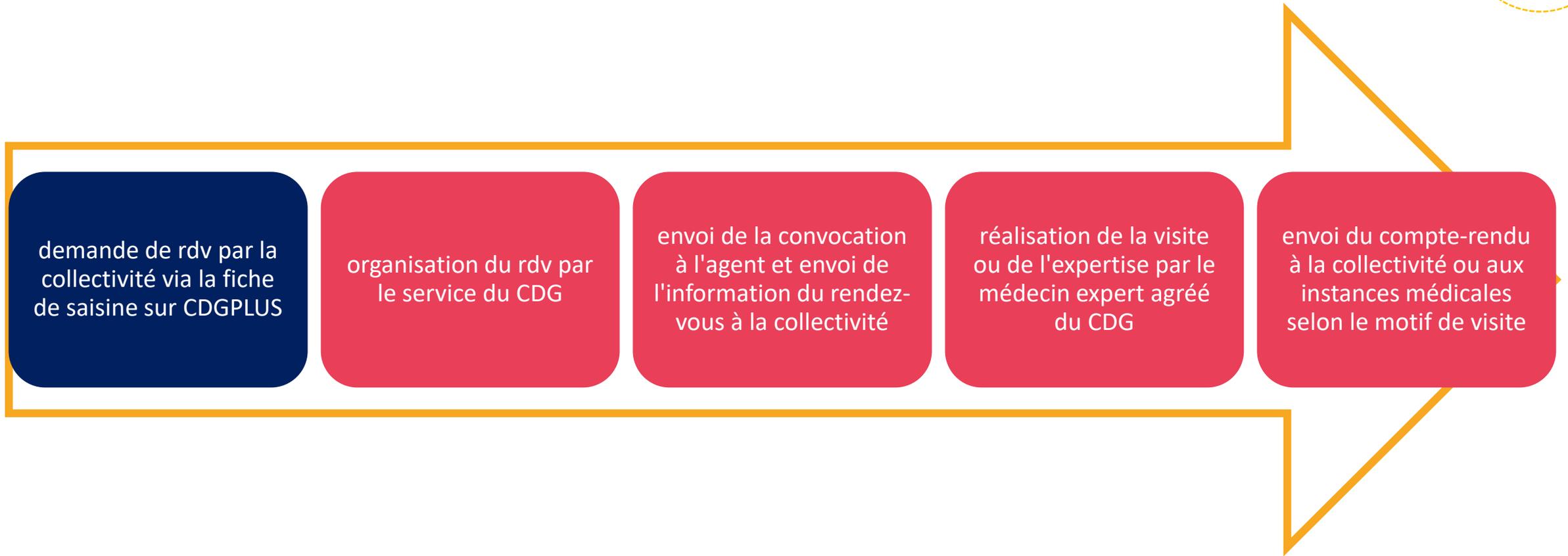
- S'assurer de **l'aptitude médicale à l'embauche**
- Vérifier la **compatibilité** entre l'état de santé de l'agent (physique et mental) et le port d'armes
- Statuer sur **l'imputabilité d'un accident ou d'une maladie**
- Déterminer une date de **guérison/consolidation**, un **taux d'IPP**
- Statuer sur une **retraite pour invalidité** et compléter les **formulaires CNRACL obligatoires**
- Confirmer et Acter une **inaptitude à tous postes**

Médecine de Contrôle

- Vérifier la **validité des arrêts de travail**
- Prévenir au mieux les arrêts pour raison de santé **non justifiés ou qui ne le sont plus**
- Démontrer le **bienfondé de certains arrêts maladie** afin de lever d'éventuelles suspicions en interne et **améliorer les relations** au sein des services
- Justifier une demande éventuelle de **réintégration**
- Redonner du **sens à l'arrêt maladie** en rappelant le cadre exact dans lequel ce droit peut s'exercer
- **Renouveler ou non les congés** pour raisons de santé dans le cadre des dossiers de saisine du **Conseil Médical**

Organisation des visites

SMAC



Formulaire et dossier à envoyer par mail : smac@cdg88.fr

Formulaire de saisine

Médecine agréé et de contrôle Fiche de saisine et de renseignements

Collectivité employeur : coordonnées

Collectivité ou établissement :
Dossier suivi par (nom, prénom) :

Agent : données personnelles

Sexe : Masculin Féminin
Nom de famille :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse postale :
Téléphone :

Agent : données professionnelles

Grade :
Intitulé du poste : (joindre obligatoirement la fiche de poste)
Service d'affectation :

Agent : régime de sécurité sociale

CNRACL (+ de 28 heures)

Date de mise en stage :
Date de titularisation :
Quotité de travail :

IRCANTEC (- de 28 heures)

Date de mise en stage :
Date de titularisation :
Quotité de travail :

CONTRACTUEL

Date de début de contrat :
Quotité de travail :
Recruté sur un emploi permanent / Ou sur un emploi non permanent

RQTH :

Oui (joindre le justificatif de reconnaissance)
 Non

*Avez-vous bénéficié d'une prestation de l'ergonome et/ou du psychologue du CDG88 ? Oui Non

Relevé des congés pour raison de santé déjà obtenus, joindre l'état des absences.

Position actuelle de l'agent :

En activité :

Oui
 Non

Si non, dans quel type de congé pour raison de santé se trouve l'agent ?

- Congé de Maladie Ordinaire - CMO
- Congé de Longue Maladie - CLM
- Congé de Longue Durée - CLD
- Congé de Grave Maladie - CGM
- Disponibilité d'Office pour Raison de Santé - DORS
- Temps Partiel Thérapeutique - TPT
- Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service - CITIS
- Cure Thermale
- Congé sans traitement

Date de début de l'arrêt de travail :

Date de fin de l'arrêt de travail :

Motifs de saisine* (veuillez cocher svp)

Visite d'aptitude

- Port d'armes des policiers municipaux
- Pour prolongation d'activité Octroi (saisine facultative)

Temps partiel thérapeutique

- Prolongation au-delà d'une période de 3 mois
- Octroi (facultatif)

Contrôle médical

- Congé de maladie ordinaire pour cure thermale
- Contrôle d'un arrêt de travail (6 mois consécutifs)
- Prolongation congé de longue maladie ou de longue durée pour soins médicaux périodiques
- Prolongation congé de longue maladie ou de longue durée d'office
- Prolongation congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie

Expertises médicales

- Imputabilité au service d'un accident
- Imputabilité au service d'une rechute
- Retraite pour invalidité (RPI) avec/sans tierce personne
- Aptitude aux fonctions du grade et à toutes fonctions, à la demande du médecin du travail
- Allocation temporaire d'invalidité (ATI)
- Révision quinquennale (ATI)
- Consolidation (taux d'IPP) ou guérison Contrôle d'un CITIS (>6 mois consécutifs)

Exposé des circonstances qui conduisent à la saisine :

La composition du dossier sera différente en fonction des demandes transmises.

SMAC

Données
médico-
administratives

Choix du motif
de visite

Charge financière

→ Compris dans la cotisation additionnelle → **+0,2%**

→ Qui couvre :

- L'organisation du rendez-vous : convocation, rédaction de l'ordre de missions, gestion des échanges avec le médecin ...
- La consultation auprès du médecin expert agréé
- La rédaction du CR de l'expertise
- L'accompagnement de la collectivité par le service SMAC
- L'apport du conseil statutaire
- Le lien avec les autres services du CDG pour une gestion globale des situations individuelles
- ...



SMAC

Des questions



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DES VOSGES

59, Rue Jean Jaurès | CS 70055 | 88026 EPINAL CEDEX
Tél : 03 29 35 63 10 • Fax : 03 29 35 50 72 • <https://88.cdgplus.fr> •
cdg88@cdg88.fr